

COMMUNES DE BORDEAUX, LE HAILLAN, MERIGNAC, PESSAC

AVIS DE CONCERTATION

Amélioration de la desserte en transports en commun de la zone d'activité aéroportuaire de Mérignac depuis Bordeaux Centre et vers le réseau ferroviaire.

Ajout d'une pièce complémentaire – janvier 2016

— — — — —

Le public a été informé que par délibération n° 2014/0766, en date du 19 décembre 2014, le Conseil de Communauté, devenu le Conseil de la Métropole au 1^{er} janvier 2015, a décidé d'ouvrir une concertation sur le projet d'amélioration de la desserte en transports en commun de la zone d'activité aéroportuaire de Mérignac depuis Bordeaux Centre et vers le réseau ferroviaire, sur les communes de Bordeaux, Le Haillan, Mérignac et Pessac.

Suite aux réunions publiques qui se sont déroulées entre le 11 et le 21 janvier 2016 sur plusieurs de ces communes, il a été décidé de verser au dossier de concertation le diaporama diffusé lors de ces réunions.

Ce document sera mis à disposition du public à compter du **25 janvier 2016** à :

- la Cité Municipale de la Mairie de Bordeaux, 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux.
- l'Hôtel de Ville du Haillan,
- l'Hôtel de Ville de Mérignac,
- l'Hôtel de Ville de Pessac,
- Pôle Territorial de Bordeaux, de Bordeaux Métropole – Tour 2000, 6ème étage – 1 Terrasse Front du Médoc à Bordeaux.
- Pôle Territorial Ouest de Bordeaux Métropole, Parc Sextant, 6-8 avenue des Satellites au Haillan,
- Pôle Territorial Sud de Bordeaux Métropole, Europarc B15, 15 avenue Léonard de Vinci à Pessac,
- la Direction des Investissements et Déplacements de Bordeaux Métropole, 39-41 cours du Maréchal Juin – 1er étage à Bordeaux,
- et sur le site internet participation.bordeaux-metropole.fr (Rubrique : Grands projets; onglet : Desserte zone aéroportuaire),

Le public peut formuler ses observations ou suggestions éventuelles sur les registres prévus à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et ce, pendant toute la durée de la concertation.

La fin de la concertation sera annoncée par voie de presse.

Le Président de Bordeaux Métropole.